

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 14 avril 2025**Date de la convocation : 1^{er} avril 2025Date de l'affichage : 1^{er} avril 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Maire de Terre-De-Bancalié,

Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE - Monsieur Pierre CALVIGNAC - Madame Karine LEFORT - Monsieur Georges KIRTAVA - Madame Marie-Christine PAYRASTRE - Monsieur Bernard TROUILHET - Monsieur Paul PICOT — Madame Nathalie FABRE - Madame Anna CALS - Madame Valérie SAALI - Monsieur Maxime SOULET - Madame Nathalie BERLOU - Monsieur Jean-Luc VALÉRY - Monsieur Jean-Marc ZÉNON - Monsieur Gilles FARENC - Monsieur Stéphane JAMEN - Madame Amandine LANET
Formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Monsieur Jean-Pierre GOS (pouvoir à Monsieur Stéphane JAMEN) - Madame Laëtitia GROS (pouvoir à Monsieur Pierre CALVIGNAC)

Étaient absents et excusés : Madame Isabelle ROBERT - Madame Anne CABROL - Madame Virginie BOU - Monsieur Tanguy VALAT

Madame Nathalie FABRE a été élue secrétaire de séance.

Point n°1 : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 février 2025

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 février 2025.

Point n°2 : Décisions du Maire

Jean-Luc CANTALOUBE donne communication au Conseil Municipal des décisions prises par délégation par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2222-22 du code général des collectivités territoriales depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

05/2025	21/01/2025	Devis avec ATERPLO du Séquestre pour la réalisation des diagnostics immobiliers règlementaires avant location du logement situé 41 impasse de Bernagoy pour un montant de 270,83€ HT
06/2025	21/01/2025	Devis avec ATERPLO du Séquestre pour la réalisation des diagnostics immobiliers règlementaires avant-vente du logement situé 56 impasse des Mouillères pour un montant de 504,17€ HT
07/2025	23/01/2025	Avenant n°1 au marché avec la SARL SIGNATURE d'Albi pour les travaux de gros-œuvre de l'opération de réhabilitation d'un logement à Saint-Antonin (lot 2) : conservation de l'enduit existant, suppression de la dépose du conduit de cheminée et de la

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17 (16 lors des votes des CFU)

Nombre de votants : 19 (18 lors des votes des CFU)

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 14 avril 2025**Date de la convocation : 1^{er} avril 2025Date de l'affichage : 1^{er} avril 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

Le Maire,

Jean-Luc CANTALOUBE

		chape allégée dans les chambres, soit une moins-value de 17 654,17€ HT
08/2025	03/02/2025	Devis avec ENEDIS de Saint Alban pour la modification d'un branchement au 2 bis rue de la mairie dans le cadre des travaux de rénovation du logement (déplacement d'un compteur) pour un montant de 1 579,20€ TTC
09/2025	10/02/2025	Avenant n°1 au marché avec la SARL TRUJILLO PATRICK de Valence d'Albigeois pour les travaux de cloisons/doublages/faux plafonds de l'opération de réhabilitation d'un logement à Saint-Antonin (lot 6) : réalisation d'un plancher FERMACELL, ajout de plaques hydrofuges, ajouts de cloisons, rebouchage des plafonds, pose de 3 portes, réalisation de joints périphériques, création d'un caisson hydro et conservation des doublages existants du RDC et des plafonds existants (RDC et R+1) soit une plus-value globale de 142,19€ HT
10/2025	13/02/2025	Contrat avec l'agence immobilière MGI GESTION de Réalmont pour la recherche et l'installation de locataires dans 4 logements communaux pour un montant total de 1 621€ TTC
11/2025	17/02/2025	Contrat avec l'entreprise QUALICONSULT de Tournefeuille pour la réalisation de la mission de contrôle technique (solidité, sécurité, handicapés, thermique et environnemental) de l'opération de construction d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs à Terre-De-Bancalié pour un montant de 16 530€ HT
12/2025	17/02/2025	Contrat avec l'entreprise 2G COORDINATION de Lautrec pour la réalisation de la mission de coordination sécurité et protection de la santé (catégorie 2) de l'opération de construction d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs à Terre-De-Bancalié pour un montant de 4 200€ HT
13/2025	17/02/2025	Contrat avec l'entreprise QUALICONSULT de Tournefeuille pour la réalisation des missions complémentaires CONSUEL et VIEL (vérification des installations électriques avant mise sous tension et vérification initiale des installations électriques) dans le cadre de l'opération de construction d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs à Terre-De-Bancalié pour un montant de 2 070€ HT
14/2025	19/02/2025	Contrat avec GRATT'DELAPATT' de Lescure d'Albigeois pour l'animation du marché des producteurs de pays de Ronel le 10 juillet pour un montant de 540€ TTC
15/2025	20/02/2025	Contrat de prestations avec la Chambre d'Agriculture du Tarn pour

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17 (16 lors des votes des CFU)

Nombre de votants : 19 (18 lors des votes des CFU)

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 14 avril 2025**Date de la convocation : 1^{er} avril 2025Date de l'affichage : 1^{er} avril 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

Le Maire,*Jean-Luc CANTALOUBE*

		l'organisation des marchés des producteurs de pays des 10 juillet et 7 août à Ronel et Saint-Antonin pour un montant de 330,83€ HT
16/2025	21/02/2025	Marché avec l'entreprise LACOMBE de Castres pour les travaux de peinture et finitions de l'opération de réhabilitation d'un logement à Saint-Antonin (lot 8) pour un montant de 7 820,42€ HT
17/2025	21/02/2025	Devis avec ATERPLO du Séquestre pour la réalisation des diagnostics immobiliers réglementaires avant-vente du logement situé 1986 route des carrières pour un montant de 372,50€ HT
18/2025	24/02/2025	Devis avec AGEX Géomètre-expert de Castres pour la division des parcelles D 859 et 861, le bornage et l'établissement d'un plan de division (Roumégoux) pour un montant de 1 263,50€ HT
19/2025	25/02/2025	Convention avec l'association des maires et élus locaux du Tarn d'Albi pour la mise à disposition d'une plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics pour une durée de 1 an (convention renouvelable 3 fois par tacite reconduction, pour une durée maximale de 4 ans) selon les tarifs suivants : - certificat de chiffrage et d'authentification AWS : 15 euros/an - demande de devis : 6 euros/demande - publication : 40€/publication - cotisation annuelle : 50€ entre 1 et 5 marchés/an, 100€ entre 6 et 10 marchés/an et 150€ pour 11 marchés et plus
20/2025	27/02/2025	Renonciation au droit de préemption urbain pour un bien bâti de 13 588m ² situé 1 rue de la mairie au Travet (301 A 181 et 301 A 182)
21/2025	04/03/2025	Devis avec MAISAGRI de Cordes Tolosannes pour l'achat d'engrais dans le cadre de la végétalisation des cimetières de Saint-Antonin et Ronel pour un montant de 208,10€ HT
22/2025	13/03/2025	Renonciation au droit de préemption urbain pour un bien bâti de 1 102 m ² situé 14 lotissement la Chênaie à Ronel (226 B 480)
23/2025	13/03/2025	Devis avec l'entreprise FORMA D'OC de Puygouzon pour une prestation de formation « recyclage habilitation électrique » pour un montant de 200€ TTC
24/2025	18/03/2025	Renonciation au droit de préemption urbain pour un bien bâti de 800m ² situé 23 rue de Bétou à Roumégoux (D 859p)
25/2025	18/03/2025	Devis avec l'entreprise TOLLENS de Puygouzon pour l'achat de parquet pour mise en œuvre dans le nouveau logement T2 du 29 place des Marronniers à Saint-Antonin pour un montant de 785,07€ HT
26/2025	19/03/2025	Attribution des marchés de travaux pour la rénovation de deux

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17 (16 lors des votes des CFU)

Nombre de votants : 19 (18 lors des votes des CFU)

REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,**
*Jean-Luc CANTALOUBE***DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 14 avril 2025**Date de la convocation : 1^{er} avril 2025Date de l’affichage : 1^{er} avril 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

		logements communaux sis 875 et 879 route de Saint-Salvy à Terre-Clapier : Lot 1 : Isolation thermique extérieure : SARL ENDUITS COUSERANS de SAINT GIRONS pour un montant de 18 000€ HT Lot 2 : Gros-œuvre – enduits : SARL LLOP CONSTRUCTION de LOMBERS pour un montant de 31 575,71€ HT Lot 3 : Etanchéité : SARL ETANCHEITE GENERALE DU BATIMENT de CASTELGINEST pour un montant de 30 000€ HT Lot 4 : Charpente couverture zinguerie : SARL MIDI AQUITAINE d’ONDES pour un montant de 22 446,88€ HT Lot 5 : Menuiseries extérieures aluminium : ENTREPRISE MASSOL DIDIER MENUISIER de LESCURE D’ALBIGEOIS pour un montant de 9 967€ HT Lot 6 : Menuiseries intérieures : ENTREPRISE MASSOL DIDIER MENUISIER de LESCURE D’ALBIGEOIS pour un montant de 4 984€ HT Lot 7 : Cloisons doublages faux-plafonds : SAS MASSOUTIER ET FILS de GRAULHET pour un montant de 18 400€ HT Lot 8 : Sols souples : SARL MIKAEL TOURNIER de SAINT JUERY pour un montant de 3 016,21€ HT Lot 9 : Chape carrelage faïence : SAS GREET HABITAT de TOURNEFEUILLE pour un montant de 1 430€ HT Lot 10 : Peintures finitions : SARL MIKAEL TOURNIER de SAINT JUERY pour un montant de 10 279,44€ HT Lot 11 : Electricité : SAS PHILIPPE RIGAUD ELECTRICITE GENERALE d’ALBI pour un montant de 9 311,29€ HT Lot 12 : Plomberie : SAS ACF CHAPPERT d’ ALBI pour un montant de 29 500€ HT
27/2025	19/03/2025	Devis avec l’entreprise COUZI FORMATION de Cambon pour

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17 (16 lors des votes des CFU)

Nombre de votants : 19 (18 lors des votes des CFU)

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 14 avril 2025**Date de la convocation : 1^{er} avril 2025Date de l'affichage : 1^{er} avril 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

Le Maire,*Jean-Luc CANTALOUBE*

		un recyclage du CACES plateformes élévatrices mobiles de personnes pour un montant de 680€ HT
28/2025	19/03/2025	Devis avec l'entreprise COUZI FORMATION de Cambon pour un recyclage du CACES engins de chantier pour un montant de 950€ HT
29/2025	19/03/2025	Devis avec l'entreprise COUZI FORMATION de Cambon pour deux recyclages du CACES chariots à conducteur porté pour un montant de 1 200€ HT
30/2025	20/03/2025	Devis avec l'entreprise LAPEYRE d'Albi pour la fourniture d'une cuisine équipée pour le nouveau logement T2 du 29 place des Marronniers à Saint-Antonin pour un montant de 2 166,67€ HT

Point n°3 : Adoption des comptes financiers uniques 2024

Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Maire, quitte la séance et ne prendra pas part au vote des comptes financiers uniques.

Monsieur Bernard TROUILHET est désigné Président de la séance pour ce point de l'ordre du jour.

Délibération n°2025/08 : Adoption du compte financier unique 2024 - Budget principal

Le compte financier unique du budget principal de la commune fait état des résultats suivants :

1) Résultat de l'exercice 2024Section de fonctionnement

Dépenses : 1 359 382,99€

Recettes : 1 560 118,82€

Soit un excédent de fonctionnement de : 200 735,83€

Section d'investissement

Dépenses : 502 527,61€

Recettes : 480 478,77€

Soit un déficit d'investissement de : 22 048,84€

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17 (16 lors des votes des CFU)

Nombre de votants : 19 (18 lors des votes des CFU)

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 14 avril 2025**Date de la convocation : 1^{er} avril 2025Date de l'affichage : 1^{er} avril 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

2) Résultat de clôture et résultat global 2024

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	-187 521,40 €		-22 048,84€	-209 570,24€
Fonctionnement	975 566,07 €	272 981,40 €	200 735,83€	903 320,50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité (1 abstention : Monsieur Paul PICOT), le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune qui ne présente aucune anomalie et/ou discordance entre les comptes tenus par l'ordonnateur d'une part et ceux tenus par le comptable public d'autre part.

Délibération n°2025/09 : Adoption du compte financier unique 2024 - Budget annexe lotissement Les Vignes

Le compte financier unique du budget annexe du lotissement Les Vignes fait état des résultats suivants :

1) Résultat de l'exercice 2024

Section de fonctionnement

Dépenses : 0€

Recettes : 0€

Soit un résultat nul en fonctionnement

Section d'investissement

Dépenses : 0€

Recettes : 0€

Soit un résultat nul d'investissement

2) Résultat de clôture et résultat global 2024

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	-1 000,33 €	0 €	-1 000,33€
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17 (16 lors des votes des CFU)

Nombre de votants : 19 (18 lors des votes des CFU)

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 14 avril 2025**Date de la convocation : 1^{er} avril 2025Date de l'affichage : 1^{er} avril 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité (1 abstention : Monsieur Paul PICOT), le compte financier unique 2024 du budget annexe du lotissement Les Vignes qui ne présente aucune anomalie et/ou discordance entre les comptes tenus par l'ordonnateur d'une part et ceux tenus par le comptable public d'autre part.

Monsieur le Maire réintègre la séance et reprend la présidence.

Point n°4 : Affectations des résultats 2024

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget annexe lotissement Les Vignes est nul. Le résultat cumulé de la section d'investissement de – 1 000,33€ est affecté automatiquement en dépenses au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement.

Délibération n°2025/10 : Affectation des résultats 2024 – Budget principal

Considérant le résultat de clôture du budget principal constaté suivant :

- Un déficit cumulé de la section d'investissement de 209 570,24€
- Un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 903 320,50€

Considérant que seul le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Considérant que le résultat cumulé de la section d'investissement de – 209 570,24€ sera affecté en dépenses au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement,

Considérant un solde négatif des restes à réaliser 2024 de 232 091€,

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Restes à réaliser 2024	Solde des restes à réaliser 2024
Investissement	-187 521,40 €		-22 048,84€	-209 570,24€	390 190,00€ 158 099,00€	-232 091,00€
Fonctionnement	975 566,07 €	272 981,40 €	200 735,83€	903 320,50€		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, comme suit :

- En recettes d'investissement, au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés, pour un montant de 441 661,24€ ;
- En recettes de fonctionnement, au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté, pour un montant de 461 659,26€

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17 (16 lors des votes des CFU)

Nombre de votants : 19 (18 lors des votes des CFU)

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 14 avril 2025**Date de la convocation : 1^{er} avril 2025Date de l'affichage : 1^{er} avril 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

Le Maire,
*Jean-Luc CANTALOUBE***Point n°5 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal et ses budgets annexes****Délibération n°2025/11 :**

La commune de Terre-De-Bancalié a adopté la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023. C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir chaque année la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a expressément autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée, et sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante jusqu'à 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire.

L'adoption de ces délibérations budgétaires sera suivie d'une transmission au représentant de l'État en vue du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire et sera accompagnée de l'envoi d'un nouveau flux budgétaire à Hélios.

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et à signer tout document s'y rapportant. Cette autorisation concerne le budget principal et ses budgets annexes.

Point n°6 : Vote des taux 2025**Délibération n°2025/12 :**

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17 (16 lors des votes des CFU)

Nombre de votants : 19 (18 lors des votes des CFU)

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 14 avril 2025**Date de la convocation : 1^{er} avril 2025Date de l'affichage : 1^{er} avril 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les taux de la commune sont encore en phase de lissage jusqu'en 2026 et que les taux d'imposition des taxes votés par l'Assemblée délibérante au titre de l'année 2024 étaient les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,12 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,87 %
- Taxe d'habitation : 8,30%

Vu la proposition de la commission finances réunie le 31 mars 2025, Monsieur le Maire propose de reconduire les taux pour 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition au titre de l'année 2025, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,12 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,87 %
- Taxe d'habitation : 8,30%

Point n°7 : Vote des budgets primitifs 2025**Délibération n°2025/13 : Vote du budget primitif 2025 – Budget principal**

Vu la proposition de la commission finances réunie le 31 mars 2025,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée un projet de budget primitif principal, pour l'exercice 2025, équilibré, en recettes et en dépenses, à :

- 2 069 238,26€ en section de fonctionnement
- 1 804 198,50€ en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ledit budget primitif principal, présenté au titre de l'exercice 2025, en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Délibération n°2025/14 : Vote du budget primitif 2025 – Budget annexe lotissement Les Vignes

Vu la proposition de la commission finances réunie le 31 mars 2025,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée un projet de budget annexe primitif lotissement Les Vignes, pour l'exercice 2025, équilibré, en recettes et en dépenses, à :

- 26 008,33€ en section de fonctionnement
- 2 000,66€ en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ledit budget annexe primitif lotissement Les Vignes, présenté au titre de l'exercice 2025, en section d'investissement et en section de fonctionnement.

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 14 avril 2025**Date de la convocation : 1^{er} avril 2025Date de l'affichage : 1^{er} avril 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

Le Maire,
*Jean-Luc CANTALOUBE***Point n°8 : Vote des subventions aux associations 2025****Délibération n°2025/15 :**

Vu la proposition de la commission vie associative et communication réunie le 18 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser les subventions aux associations au titre l'année 2025 comme suit :

ADMR de Réalmont	1 000,00 €
ADMR de Teillet	1 500,00 €
Société de chasse de Ronel	100,00 €
Société de chasse de Roumégoux	100,00 €
Société de chasse de Terre-Clapier	100,00 €
Société de chasse de Saint-Lieux Lafenasse	100,00 €
Générations Mouvement Dénat, Fauch, Labastide-Dénat, Ronel	300,00 €
Générations Mouvement Lézert Dadou	400,00 €
APE SRPI	750,00 €
APE de l'école de Lafenasse	450,00 €
APE du collège de Réalmont	200,00 €
Croix-Rouge française	500,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Réalmont	200,00 €
PG-CATM	50,00 €
FNACA	50,00 €
Union fédérale des anciens combattants de Centre Tarn	100,00 €

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17 (16 lors des votes des CFU)

Nombre de votants : 19 (18 lors des votes des CFU)

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 14 avril 2025**Date de la convocation : 1^{er} avril 2025Date de l'affichage : 1^{er} avril 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

La fève des rois (musée de Ronel)	200,00 €
Association Catholique des Enfants (ACE)	150,00 €
Lutte contre le cancer	200,00 €
La boule fenassole	1 000,00 €
Castelroc en Arifadès	1 000,00 €
Foyer rural de Ronel	1 200,00 €
Association sportive et culturelle travetoise	1 200,00 €
Comité des fêtes de Roumégoux	1 000,00 €
Comité des fêtes de Saint-Antonin	1 800,00 €
Comité des fêtes de Terre-Clapier	1 000,00 €
Comité des fêtes de Saint-Lieux Lafenasse	1 000,00 €
Atelier fenassol	650,00 €
Terre de yogis	150,00 €
TOTAL	16 450,00 €
Dépenses additives exceptionnelles	1 050,00 €

Point n°9 : Conventionnement avec le conservatoire de musique et de danse du Tarn**Délibération n°2025/16 :**

Par délibération en date du 18 juillet 2022, le Conseil Municipal décidait de conventionner avec le conservatoire de musique et de danse du Tarn et de fixer le taux de participation de la commune à 50% du reste à charge des familles. Cette convention arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2024/2025.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17 (16 lors des votes des CFU)

Nombre de votants : 19 (18 lors des votes des CFU)

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 14 avril 2025**Date de la convocation : 1^{er} avril 2025Date de l'affichage : 1^{er} avril 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

La signature d'une nouvelle convention est proposée à la commune pour l'année 2025/2026. Celle-ci fixe le montant de la participation de la commune comme suit :

- Une capitation de 0,50€ par habitant (population INSEE 2021)
- Une participation de 420€ par scolarité d'élève (enseignement spécialisé) de la commune inscrit au conservatoire au 1^{er} janvier de l'année scolaire en cours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 17 voix POUR et 2 voix CONTRE (Messieurs Paul PICOT et Gilles FARENC), d'approuver le projet de convention proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Point n°10 : Révision des prix de vente des terrains à bâtir cadastrés 296 D 783 et 226 B 583**Délibération n°2025/17 :**

Par délibération en date du 15 janvier 2014, le Conseil Municipal de Terre-Clapier fixait le prix de vente du terrain à bâtir situé 108 lotissement les Vignes à Terre-Clapier à 35 000€ (hors commission).

Par délibération en date du 21 novembre 2023, le Conseil Municipal fixait le prix de vente du terrain à bâtir situé 22 lotissement La Chênaie à Ronel à 43 020€ (hors commission).

Après avoir sollicité un avis de valeur auprès de l'agence LOUMAN IMMOBILIER de Réalmont,

Considérant l'état du marché de l'immobilier et de la construction,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix de vente de ces deux terrains à bâtir, hors commission d'agence éventuelle, comme suit :

- 108 lotissement des Vignes à Terre-Clapier : 25 000€
- 22 lotissement la Chênaie à Ronel : 35 000€

Point n°11 : Acquisition des parcelles D 859p et D 861**Délibération n°2025/18 :**

Vu la politique foncière communale et l'opération d'aménagement des cœurs de village lancée par le Conseil Municipal,

Considérant l'opportunité d'acquérir un terrain non bâti au cœur du bourg de Roumégoux, à proximité de la salle des fêtes, du parking de la rue de Bétou et du chemin communal reliant ce dernier à la route d'Alban,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 14 avril 2025**Date de la convocation : 1^{er} avril 2025Date de l'affichage : 1^{er} avril 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

- d'acquérir les parcelles D 859p (identifiée comme B sur le plan de division) et D 861 d'une superficie de 5 715 m², appartenant à Monsieur Didier CABOT pour un montant de 2 000€,
- de charger l'étude notariale NOTACARE de Réalmont de rédiger l'acte de vente,
- de préciser que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente aux charges et conditions jugées convenables.

Point n°12 : Désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs**Délibération n°2025/19 :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la convention de co-maîtrise d'ouvrage en date du 26 septembre 2024 signée entre la commune de Terre-De-Bancalié et la communauté de communes Centre Tarn,

Vu la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs à Terre-De-Bancalié lancée le 21 octobre 2024, et notamment le règlement de concours,

Vu l'arrêté portant désignation du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs à Terre-De-Bancalié en date du 28 octobre 2024,

Vu le procès-verbal du jury de concours en date du 17 décembre 2024,

Vu le procès-verbal du jury de concours en date du 27 mars 2025,

Vu les avis motivés du jury sur les projets et le classement des projets établi par le jury de concours,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes étapes de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre en cours : jury 1 du 17 décembre 2024 qui conduit au choix des 3 concurrents admis à concourir, visite du site organisée le 20 janvier 2025 en présence des 3 équipes retenues pour la phase d'offres, remise des offres le 11 mars 2025 et anonymisation de celles-ci par le secrétariat de concours, commission technique du 19 mars 2025 et jury 2 du 27 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de désigner lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs à Terre-De-Bancalié le groupement représenté par le mandataire HARTER Architectes associés et composé comme suit :

Mandataire : HARTER Architectes associés
 4 rue de l'orient

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17 (16 lors des votes des CFU)

Nombre de votants : 19 (18 lors des votes des CFU)

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Lundi 14 avril 2025

Date de la convocation : 1^{er} avril 2025

Date de l'affichage : 1^{er} avril 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

31000 TOULOUSE

Sous-traitant :
EMACOUSTIC
6 rue des Tonneliers
31700 BLAGNAC

Co-traitant 1 : EURL d'Architecture Renaud MURZEAU
27 rue Marcel Briguiboul
81100 CASTRES

Co-traitant 2 : OTCE Midi Pyrénées
95 rue des Amidonniers
BP 7047
31069 TOULOUSE cedex 07

Co-traitant 3 : OTCE Infra
4 bis chemin de Bénech
31470 FONSORBES

Co-traitant 4 : Delphine BEAUDOUIN
21 rue Alsace Lorraine
31000 TOULOUSE

Co-traitant 5 : David SIST
14 rue Marc Chagall
32000 AUCH

- de verser la prime prévue de 23 000€ HT aux trois groupements admis à concourir, compte-tenu de la conformité au règlement de la consultation des prestations remises et de la qualité du travail fourni par les trois concurrents
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les négociations avec le lauréat en vue de la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre

Point n°13 : Questions diverses

Marie-Christine PAYRASTRE rappelle les dates des manifestations à venir :

- Cérémonie du 8 mai le jeudi 8 mai à 11h à Ronel
- Marché des producteurs de pays de Ronel le jeudi 10 juillet
- Marché des producteurs de pays de Saint-Antonin le jeudi 7 août

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17 (16 lors des votes des CFU)

Nombre de votants : 19 (18 lors des votes des CFU)

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Lundi 14 avril 2025

Date de la convocation : 1^{er} avril 2025

Date de l'affichage : 1^{er} avril 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

Karine LEFORT interroge l'Assemblée pour connaître les volontaires pour l'organisation du forum des associations du 30 août et lancer ainsi la préparation de cette 3^{ème} édition à Roumégoux.

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 14 avril 2025**Date de la convocation : 1^{er} avril 2025Date de l'affichage : 1^{er} avril 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

Le Maire,
*Jean-Luc CANTALOUBE***Numéro d'ordre des délibérations :**

2025/08	Adoption du compte financier unique 2024 - Budget principal – adoption à l'unanimité (1 abstention : Monsieur Paul PICOT)
2025/09	Adoption du compte financier unique 2024 - Budget annexe lotissement Les Vignes – adoption à l'unanimité (1 abstention : Monsieur Paul PICOT)
2025/10	Affectation des résultats 2024 – Budget principal – adoption à l'unanimité
2025/11	Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal et ses budgets annexes – adoption à l'unanimité
2025/12	Vote des taux 2025 – adoption à l'unanimité
2025/13	Vote du budget primitif 2025 – Budget principal – adoption à l'unanimité
2025/14	Vote du budget primitif 2025 – Budget annexe lotissement Les Vignes – adoption à l'unanimité
2025/15	Vote des subventions aux associations 2025 – adoption à l'unanimité
2025/16	Conventionnement avec le conservatoire de musique et de danse du Tarn – adoption par 17 voix POUR et 2 voix CONTRE (Messieurs Paul PICOT et Gilles FARENC)
2025/17	Révision des prix de vente des terrains à bâtir cadastrés 296 D 783 et 226 B 583 – adoption à l'unanimité
2025/18	Acquisition des parcelles D 859p et D 861 – adoption à l'unanimité
2025/19	Désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs – adoption à l'unanimité

12 délibérations ont été prises lors de la séance du Conseil Municipal, n°2025/08 et n°2025/19.

TERRE-DE-BANCALIÉ 81 120

REGISTRE des DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal
Lundi 14 avril 2025

Date de la convocation : 1^{er} avril 2025
Date de l’affichage : 1^{er} avril 2025
La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

PAGE N°2025/32

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

FEUILLE DE PRESENCE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 14 AVRIL 2025 A 20H30

NOM	ETAT DES PRESENCES ET DES PROCURATIONS
Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE	Présent
Monsieur Pierre CALVIGNAC	Présent
Madame Karine LEFORT	Présente
Monsieur Georges KIRTAVA	Présent
Madame Marie-Christine PAYRASTRE	Présente
Monsieur Bernard TROUILHET	Présent
Monsieur Paul PICOT	Présent

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17 (16 lors des votes des CFU)

Nombre de votants : 19 (18 lors des votes des CFU)

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 14 avril 2025**Date de la convocation : 1^{er} avril 2025Date de l'affichage : 1^{er} avril 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

Monsieur Jean-Pierre GOS	Pouvoir à Stéphane JAMEN
Madame Nathalie FABRE	Présente
Madame Anna CALS	Présente
Madame Isabelle ROBERT	Excusée
Madame Valérie SAALI	Présente
Monsieur Maxime SOULET	Présent
Madame Nathalie BERLOU	Présente
Monsieur Jean-Luc VALERY	Présent
Monsieur Jean-Marc ZÉNON	Présent
Madame Anne CABROL	Excusée

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17 (16 lors des votes des CFU)

Nombre de votants : 19 (18 lors des votes des CFU)

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 14 avril 2025**Date de la convocation : 1^{er} avril 2025Date de l'affichage : 1^{er} avril 2025

La séance débute à 20h30 et se termine à 22h30

Le Maire,
Jean-Luc CANTALOUBE

Monsieur Gilles FARENC	Présent
Madame Virginie BOU	Excusée
Monsieur Stéphane JAMEN	Présent
Madame Laëtitia GROS	Pouvoir à Pierre CALVIGNAC
Monsieur Tanguy VALAT	Excusé
Madame Amandine LANET	Présente

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL ET DES DELIBÉRATIONS**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****LUNDI 14 AVRIL 2025 A 20H30**

NOM	EMARGEMENT
Le Maire Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE	
La secrétaire de séance Madame Nathalie FABRE	

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17 (16 lors des votes des CFU)

Nombre de votants : 19 (18 lors des votes des CFU)